

Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : Occitan

RNCP10945 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	131g, 125, 136
Code(s) ROME	G1102, G1201, E1103
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le diplômé de la Licence d'Occitan traduit des textes occitans littéraires ou non littéraires en français et traduit des textes techniques ou informatifs du français à l'occitan.

Il élabore de manière autonome des projets simples de valorisation de la culture régionale (collectage, toponymie, atelier langue, animation culturelle) afin d'augmenter l'attractivité du territoire.

Il anime un groupe d'initiation à la langue et la culture régionale en français et/ou en occitan.

Il sollicite des partenaires en vue d'un projet collectif de valorisation du patrimoine linguistique et culturel régional, met en place des actions de communication sur l'offre touristique et communique de manière adaptée à l'écrit et à l'oral en langue occitane et en langue française.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Transcrire, annoter et traduire des documents oraux collectés en langue française et occitane.

Rédiger des commentaires critiques, des résumés, des synthèses en langue française et occitane à partir d'une analyse d'œuvres et de documents écrits, de spectacles, de documents audio-visuels en langue régionale.

Communiquer à l'oral et à l'écrit en langue occitane.

Comprendre des œuvres écrites et des documents oraux en langue occitane et les traduire de l'occitan au français et du français en occitan sans en dénaturer le fond.

Collecter des informations orales en situation d'entrevue et d'échange en utilisant du matériel audio et vidéo.

Préparer des textes écrits et les mettre en forme en vue d'une publication (textes, brochures).

Pratiquer au moins une langue vivante étrangère au niveau B2.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur public (collectivités territoriales ou locales), secteurs associatif et privé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chargé(e) de promotion du tourisme local, guide-interprète régional(e), chargé(e) de communication, chargé(e) de

rédaction,
Métiers de l'enseignement si poursuite d'études en Master et réussite au concours des métiers de l'enseignement.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 378 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 728
Jugés difficiles à recruter	26 %
Emplois saisonniers	53 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10945/>